

## LE CDG 76 VOUS EXPLIQUE

Les coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères. Le virus identifié en Chine est un nouveau coronavirus dénommé COVID-19. Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a estimé que la propagation du coronavirus COVID-19 constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Dans ce cadre, le Gouvernement, notamment le Ministère des Solidarités et de la Santé, a mis en place **plusieurs actions visant à garantir une détection ainsi qu'un protocole de prise en charge rapide et efficace des cas de coronavirus.**

Les mesures de prévention appliquées dans la prévention de la grippe saisonnière sont efficaces pour le coronavirus.

Au demeurant, une vigilance particulière est nécessaire pour les personnes revenant d'une zone à risque.

Ces zones sont régulièrement actualisées sur les sites suivants :

- Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Ministère de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soinset-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>

## LES MESURES DE PRÉCAUTIONS POUR LES PERSONNES REVENANT D'UNE ZONE À RISQUE

Le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle les recommandations suivantes pour les personnes revenant des zones concernées par l'épidémie de COVID-19.



Surveillez votre température 2 fois par jour ainsi que l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer, etc.)



Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir



Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique

Il vous est conseillé d'éviter :

- Tout contact proche (réunions, formations, ascenseurs, cantines,...) : privilégiez le télétravail si possible
- Tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, personnes âgées,...)
- Les lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées,...)
- Toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinémas,...)
- D'envoyer vos enfants à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de leur difficulté à porter un masque toute la journée

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre - toux - difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant votre retour, ne vous rendez pas chez votre médecin. **Appelez le 15 en signalant votre voyage.**

## QUE DOIS-JE FAIRE EN TANT QU'EMPLOYEUR ?

**Nous vous conseillons :**

- De demander à vos agents de vous avertir de tous déplacements dans une zone à risque.
- Si l'un de vos agents revient d'une zone à risque, de privilégier si possible le télétravail pendant une durée de 14 jours.
- Si le télétravail n'est pas possible, de placer l'agent en « autorisation spéciale d'absence », sur justificatif, pour une durée de 14 jours à compter de la date de retour du voyage.

*Si l'un de vos agents fait l'objet d'une mesure d'isolement prononcée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du décret n°2020-73 du 31 janvier 2020, un avis d'interruption de travail vous sera adressé par l'ARS.*

## VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Vous pouvez contacter le secrétariat du service médecine préventive du CDG 76 au **02 35 59 35 56** ou **02 79 18 00 91**

Vous pouvez également contacter la **plateforme téléphonique d'information** suivante :

Coronavirus 2019 n-Cov

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

Plateforme téléphonique d'information :  
**0800 130 000** (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,  
au retour de Chine, composez le 15

